

ou *lapsus*. Figurez-vous un homme qui dirait : “ Le parlement venait d’ouvrir ses séances à Ottawa en 1844 lorsque...” Moi, j’ai écrit que, en 1670, les agissements de Chouart préoccupaient le cabinet de Versailles—et pourtant le roi ne s’établit à Versailles que onze ans plus tard ! •

A cause de Louis XIV, qui a fait de Versailles un terme synonyme de “ résidence de la royauté,” les écrivains ne se gênent pas de considérer cet endroit comme le siège de l’administration française durant une bonne moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, tandis que, avant 1681, cela était impossible. Voyons un peu les choses :

Louis XIV avait vingt-deux ans lorsque, en 1661, il prit goût à cette localité assez mal servie par la nature, car c’était une petite ville sans beauté, au milieu d’une campagne insignifiante. On y voyait un château quelconque, propriété royale qui ne disait rien à personne. Le roi y fit commencer des embellissements et visitait l’endroit par distraction, lorsqu’il voulait s’éloigner un peu de Saint-Germain où se tenait la cour. Paris ne le voyait que dans les cas de nécessité. Pour peu que l’on sorte de Saint-Germain du côté de l’ouest—opposé à Paris—on est bientôt à Versailles. Le premier usage public que le prince fit du château restauré et agrandi d’une salle de danse ou de théâtre, fut le 14 octobre 1663, et Molière y joua l’*Impromptu de Versailles* devant un auditoire d’élite. C’est en ce moment que mademoiselle de la Vallière se signala comme favorite. Le roi retournait à Versailles donner des fêtes, de 1663 à 1666, mais ses ministres, la cour et lui-même habitaient Saint-Germain. Par récréation, on allait à Saint-Cloud, à Fontainebleau, délicieuses maisons de campagne, mais qui rappelaient les souvenirs des anciens rois, et Louis XIV, se croyant unique au monde, rêvait de créer un lieu rempli de merveilles